

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 285**18 mars 2003****SOMMAIRE**

ACM International Health Care Fund, Sicav, Luxembourg	13672	Helio Finance S.A.H., Luxembourg	13670
Activest Lux Emerging Rent12/2001(WKN986402)	13666	IDC Idem-Dito, S.à r.l.	13656
Advantage, Sicav, Luxembourg	13667	Immo Debt S.A., Luxembourg	13676
Angilles S.A.H., Luxembourg	13679	Imprimerie Worré-Mertens Les Successeurs S.A., Luxembourg	13663
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	13671	India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg	13676
Atlantas Sicav, Luxembourg	13677	Info-Holding S.A., Luxembourg	13680
Atomo, Sicav, Luxembourg	13674	Intereuro S.A., Luxembourg	13662
Aubin S.A.H., Luxembourg	13657	Intereuro S.A., Luxembourg	13662
Axe Management S.A., Luxembourg	13659	International Wine Tasting & Trading S.A., Luxembourg	13672
Axe Management S.A., Luxembourg	13659	Invesco Series	13666
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg	13669	Investhold S.A.H., Strassen	13670
BCN Investment S.A., Luxemburg-Strassen	13636	Investment Company Westend Holding S.A., Luxembourg	13674
Belluna S.A., Luxembourg	13659	Juanmax (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13662
Belluna S.A., Luxembourg	13659	Kansas International S.A., Luxembourg	13672
Boduhura Resort S.A., Luxembourg	13645	Kim International S.A., Luxembourg	13673
Braun Bernard, S.à r.l., Grevenmacher	13664	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	13634
Britafin S.A., Luxembourg	13658	Leco S.A.H., Luxembourg	13668
Bunge Europe S.A., Luxembourg	13664	Liberty Channel Management & Investment Company S.A., Ettelbruck	13660
Café du Nord, S.à r.l., Luxembourg	13665	Liberty Channel Management & Investment Company S.A., Ettelbruck	13662
Café du Nord, S.à r.l., Luxembourg	13665	Liberty Newport World Portfolio, Sicav, Senningerberg	13668
CIT International S.A., Luxembourg	13636	LSF Trinité Lux, S.à r.l., Luxembourg	13636
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg	13674	LSF Trinité Lux, S.à r.l., Luxembourg	13636
Comgest Europe, Sicav, Luxembourg	13677	LSOF Courbevoie Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13658
Compagnie Financière d'Echternach S.A.H., Luxembourg	13680	LSOF Courbevoie Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13658
Delco International S.A. Holding, Luxembourg	13666	(Le) Lys S.A.H., Luxembourg	13679
Deroma de Participation S.A., Luxembourg	13635	Mikinax, S.à r.l., Mamer	13638
Deroma Financière S.A., Luxembourg	13635	Monticello Properties S.A., Luxembourg	13675
Electrofina S.A.H., Luxembourg	13663	Moses S.A., Luxembourg	13671
Electrofina S.A.H., Luxembourg	13663	Nigon S.A., Mamer	13656
Eolis, S.à r.l., Roeser	13637	Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg	13675
Eurocaps Investments S.A.	13664	Palandis Investment S.A.H., Luxembourg	13679
eleven S.A., Luxembourg	13663	Paraiso Holding S.A., Luxembourg	13668
Financière Joseph II S.A.H., Luxembourg	13680		
Galibier S.A., Luxembourg	13657		
Galibier S.A., Luxembourg	13657		
Gerinter S.A.H., Luxembourg	13675		
Habri S.A., Luxembourg	13670		

Perlmar S.A.H., Luxembourg	13634	Soxipa Holding S.A., Luxembourg	13673
Perlmar S.A.H., Luxembourg	13634	Sunderland S.A.H., Luxembourg	13666
Pomme Holding S.A., Luxembourg	13673	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	13671
Praine Management S.A., Luxembourg	13679	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Reale S.A., Luxembourg	13678	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Realvir S.A., Luxembourg	13650	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Reprolux S.A., Luxembourg	13658	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Safra I.P. Holding Co.S.A.H., Luxembourg	13639	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Samorfin S.A., Luxembourg	13644	(Les) Terroirs de France/R.B.F Workwear Diffu- sion, S.à r.l., Drauffelt	13665
Samorfin S.A., Luxembourg	13644	Toitures Réunies S.A., Steinfort	13655
Santoline Holding S.A., Luxembourg	13668	Uniholding S.A., Luxembourg	13670
Schreinerei Cornely Rainer, S.à r.l., Troisvierges .	13664	Waste Equipment International S.A., Luxem- bourg	13677
Simanchan Development S.A.H., Luxembourg . . .	13667	Wies Frères, S.à r.l., Kehlen	13637
Soluxol S.A.H., Luxembourg	13678		
Southern European Company S.A.H., Luxem- bourg	13667		
Sovereign Financial and Design Conception S.A. Holding, Luxembourg	13669		

PERLMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour PERLMAR S.A., société anonyme holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(003537.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

PERLMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour PERLMAR S.A., société anonyme holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(003534.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.993.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, société anonyme

G. Fasbender

Administrateur

(003552.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.811.

DEROMA DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.812.

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme DEROMA FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg Section B numéro 60.811, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 700 du 12 décembre 1997;
en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 février 2003;
un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg, prénommé;
agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme DEROMA DE PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg Section B numéro 60.812, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 703 du 15 décembre 1997;
en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 février 2003;
un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme DEROMA FINANCIERE S.A. détient la totalité (100%) des 7.000 (sept mille) actions donnant droit de vote, représentant la totalité du capital social de la société DEROMA DE PARTICIPATION S.A.

2.- Que la société anonyme DEROMA FINANCIERE S.A. entend fusionner avec la société anonyme DEROMA DE PARTICIPATION S.A. par absorption de cette dernière.

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 31 octobre 2002.

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales;

6.- Que les actionnaires de DEROMA FINANCIERE S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et un état comptable arrêté au 31 octobre 2002. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales;

9.- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

10.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

11.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Rossi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, vol. 138S, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

J. Elvinger.

(004357.1/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BCN INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Th. Edison.
H. R. Luxemburg B 88.282.

«Der Verwaltungsrat der BCN INVESTMENT S.A. informiert, dass sich der Gesellschaftssitz der BANK COMPANIE
NORD AG im Martensdamm 1-2 in D-24103 Kiel befindet.»

Luxemburg, im März 2003.

Für BCN INVESTMENT S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00790, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006074.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.098.

M. Federico Kernot déclare qu'il n'a jamais été informé ni par écrit ni verbalement qu'il a été nommé administrateur de la société CIT INTERNATIONAL S.A. et qu'il n'a jamais donné son consentement ni verbal ni écrit pour être nommé administrateur de la société CIT INTERNATIONAL S.A. et, pour autant que de besoin, il donne sa démission comme administrateur avec effet au 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux.

(006123.2/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

LSF TRINITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 247.893,52.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature.

(002931.3/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LSF TRINITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 247.893,52.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.834.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés de la société du 10 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés de la société tenue à Luxembourg, le 10 février 2003 que:

1. Les bilans et les comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 ont été approuvés;

2. Le report en avant des pertes arrêtées au 31 décembre 2000 et des pertes au 31 décembre 2001 a été approuvé;

3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000 et l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002932.2/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

WIES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 14.202.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Paul Wies, maître-boucher, né le 2 mai 1945 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8286 Kehlen, 24A, rue du Cimetière;
- Monsieur John Wies, maître-boucher, né le 6 août 1950 à Luxembourg, demeurant à L-8294 Keispelt, 15, rue Die-rendall.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée WIES FRERES, S.à r.l., avec siège à Kehlen, constituée par acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 19 août 1976, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 14.202, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Hansen-Peffer, en date du 27 novembre 1989.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société WIES FRERES, S.à r.l. est liquidée avec effet au 1^{er} janvier 2003.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Paul Wies est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable avec son associé des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé, les comparants susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Wies, J. Wies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2003, vol. 426, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 février 2003.

C. Mines.

(002906.3/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

EOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 12.500,- €.

Siège social: L-3398 Roeser, 2, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 87.008.

Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2003

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 février 2003

En date du 17 février 2003, les associés de la société ont décidé:

1. La révocation du gérant technique;
2. La démission du gérant administratif;
3. La nomination de Monsieur Pierre Dufour résidant à L-3398 Roeser, 2 rue d'Oradour sur Glane, né à Etterbeek (B) le 19 janvier 1966, de profession informaticien, en tant que seul gérant de la société avec pleins pouvoirs de gestion et d'engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002785.4/1200/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

MIKINAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier.
Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Johannes Peter Henricus Kemps, homme d'affaires, né le 21 septembre 1947 à Goirle et demeurant au 2 Liersebaan, B-2980 Zoersel, dûment représenté par

Monsieur J.O.H. Van Crugten, employé privé, demeurant à Rameldange,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 janvier 2003, qui restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination MIKINAX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

En particulier la société aura la faculté d'acquérir des biens immobiliers par l'intermédiaire de sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur J.P.H. Kemps, prequalifié.

L'intégralité des mille parts sociales a été entièrement libérée, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devrait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition, nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que les associés se réservent ou que la loi leur confère.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels seront revus et approuvés le 15 mai de chaque année à partir de 2004.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 2003.

Evaluation / Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de € 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- La société F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon (R.C. Luxembourg B 38.991).

3. La société a son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, qui a signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de son passeport.

Signé: J.O.H. Van Crugten, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2003, vol. 426, fol. 72, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 février 2003.

C. Mines.

(001878.4/225/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

SAFRA I.P. HOLDING CO., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 91.703.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LINCE LIMITED, R.C. Bahamas number 41.333, a company established and having its registered office at Katherina Court, 101, East Hill Place, Market Street North, Nassau, Bahamas,

2) STONEHENGE LIMITED, R. C. Bahamas number 39.321, a company established and having its registered office at Katherina Court, 101, East Hill Place, Market Street North, Nassau, Bahamas,

both here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on January 27th, 2003.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding corporation (Société Anonyme Holding) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a holding limited corporation under the name of SAFRA I.P. HOLDING CO.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negociable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes remaining always, however within the limits of the law of July 31st, 1929, on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class A and/or of Class B.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of a Class A Director together with a Class B Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Monday in the month of June at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may

decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LINCE LIMITED, prenamed, one share	1
2) STONEHENG LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares	309
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred (1,700) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at five and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Director of Class A:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

b) Directors of Class B:

- Mr Carlos Alberto Vieira, economist, born on April 2, 1934 in Uberlandia, Minas Gerais (Brazil), residing at Av. Paulista 2100, Sao Paulo, SP Brazil,

- Mr Ezra Safra, lawyer, born on September 29, 1944, in Beyrouth (Lebanon), residing at Av. Paulista 2100, Sao Paulo, SP Brazil,

- Mr João Inácio Puga, lawyer, born on January 26, 1942 in Américo de Campos (Brazil), residing at Av. Paulista 2100, Sao Paulo, SP Brazil, and

- Mr Wagner Braz, accountant, born on December 17, 1955 in São Paulo (Brazil), residing at Av. Paulista 2100, Sao Paulo, SP Brazil.

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.

5) The Company shall have its registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LINCE LIMITED, R. C. Bahamas numéro 41.333, une société établie et ayant son siège social à Katherina Court, 101, East Hill Place, Market Street North, Nassau, Bahamas,

2) STONEHENGE LIMITED, R. C. Bahamas numéro 39.321, une société établie et ayant son siège social à Katherina Court, 101, East Hill Place, Market Street North, Nassau, Bahamas,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Alain Nouillet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 janvier 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SAFRA I.P. HOLDING CO.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie A et/ou de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LINCE LIMITED, préqualifiée, une action	1
2) STONEHENGE LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Administrateur de catégorie A:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

b) Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Carlos Alberto Vieira, économiste, né le 2 avril 1934 à Uberlandia, Minas Gerais (Brésil), demeurant à Av. Paulista 2100, Sao Paolo, SP Brésil,
- Monsieur Ezra Safra, avocat, né le 29 septembre 1944 à Beyrouth (Liban), demeurant à Av. Paulista 2100, Sao Paolo, SP Brésil,
- Monsieur João Inácio Puga, avocat, né le 26 janvier 1942 à Américo de Campos, São Paulo (Brésil), demeurant à Av. Paulista 2100, Sao Paolo, SP Brésil, et
- Monsieur Wagner Braz, comptable, né le 17 décembre 1955 à São Paulo (Brésil), demeurant à Av. Paulista 2100, Sao Paolo, SP Brésil.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

5) Le siège de la Société est fixé au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 16CS, fol. 59, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003482.2/230/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

SAMORFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 60.252.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on November 15, 2002

The general meeting of shareholders resolved:

1. to approve the report of the Board of Directors and the statutory auditor on the annual accounts as at December 31st, 2001.

2. to approve the balance sheet and profit and loss account as per December 31st, 2001.

3. to give discharge to the Board of Directors and the statutory auditor for the exercise of their mandates until December 31st, 2001.

4. to re-elect Mr Roberto Amodei, entrepreneur, residing at Via dei Mille 1, I-00185 Rome, Italy, Mr Filippo Pugliese, director of companies, residing at Via Trionfale 5697, I-00185 Rome, Italy, Mr Alex Schmitt, attorney at law, residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg as Directors of the company, and Mr Lex Benoy, chartered accountant, residing at 13, rue Jean Bertholet in L-1233 Luxembourg, as auditor of the company. Their Term of office will expire after the annual meeting of shareholders resolving on the financial accounts for the year ending on December 31st, 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 15, 2002.

For the Company

Duly authorised

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003445.4/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

SAMORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 60.252.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB003613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003448.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

BODUHURA RESORT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 91.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth of February.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BGL-MPT S.A., R. C. Luxembourg B n° 5.524, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Mrs Sabine Plattner, «licenciée en économie bancaire», with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 11, 2003.

2) ECOREAL S.A., R. C. Luxembourg B n° 38.875, a company with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

here represented by Mrs Véronique During, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 11, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of BODUHURA RESORT S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred thousand (100,000.-) euro (EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

The authorized capital is fixed at thirty million (30,000,000.-) euro (EUR), represented by three hundred thousand (300,000) shares having a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of February 17, 2003, in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday in the month of June at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) BGL-MPT S.A., prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of one hundred thousand (100,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and nine-hundred (2,900) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mr Maarten van De Vaart, «directeur commercial», born on December 2, 1959 in Castricum, The Netherlands, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) Mrs Sabine Plattner, «licenciée en économie bancaire», born on March 23, 1973 in Merano, Italy, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 64.474, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
COMCOLUX S.A., R. C. Luxembourg B n° 58.545, a company with registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.
- 5) The Company shall have its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatories of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BGL-MPT S.A., R. C. Luxembourg B n° 5.524, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 février 2003.
- 2) ECOREAL S.A., R. C. Luxembourg B n° 38.875, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ici représentée par Madame Véronique During, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 février 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BODUHURA RESORT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trente millions (30.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 février 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BGL-MPT S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) ECOREAL S.A., préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille (100.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cents (2.900,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Maarten van De Vaart, directeur commercial, né le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, née le 23 mars 1973 à Merano, Italie, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 64.474, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

COMCOLUX S.A., R. C. Luxembourg B n° 58.545, une société avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2008.

5) Le siège de la Société est fixé au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Plattner, V. Doring, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, vol. 16CS, fol. 69, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003489.4/230/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

REALVIR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.704.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Jan Willem Van der Vorm, company director, born on November 6, 1963 in Rotterdam, The Netherlands, with professional address at Le Coronado, 20, avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco,

2) Mr Stephen Laurence Kenyon-Slade, lawyer, born on May 29, 1964 in the Republic of South Africa, with professional address at Le Coronado, 20, avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco,

both here represented by Ms Louise Benjamin, solicitor, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on February 4, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above named capacities, have decided to form amongst themselves a limited liability company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company under the name of REALVIR S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is:

- the development and/or the exploitation and/or the management of any real estate property, any domains, lands which are assigned or destined to commercial or residential use as well as the management of any undertakings, in whatsoever form, in particular in the form of companies whose object is the search, the prospection, the purchase, the development, the exploitation, the lease, the parcelling of any real estate property, domains, lands which are assigned or destined to commercial or residential use;

- the research, the starting, the management, the administration and the development of any estate, residential or commercial programs and of any real estate;

- any technical, financial and other research and any publicity connected with this object;

- the purchase and sale of any land, domains, properties which are assigned or destined to commercial or residential use;
- the participation, in whatsoever form and by any legal means, in any undertakings or transactions which may directly or indirectly be connected with the same object;
- any transactions directly or indirectly connected to the object and to any other similar or analogous objects and which may contribute to the development of the Company.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-two thousand (32,000.-) euro, divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten (10.-) euro each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or by way of circular resolutions.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on June 30 at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

The extraordinary general meetings may also be held abroad except those stating on modifications of the Articles of Incorporation.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2003.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Jan Willem Van der Vorm, prenamed, three thousand one hundred and ninety-nine shares	3,199
2) Mr Stephen Laurence Kenyon-Slade, prenamed, one share	1
Total: three thousand and two hundred shares	3,200

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of thirty-two thousand (32,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand (2,000.-) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Guy Ludovissy, lawyer, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Ms Louise Benjamin, solicitor, born on August 16, 1976 in Bristol, Great-Britain, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - c) Ms Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 77.473, a company with registered office at 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said appearers, through their proxyholder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jan Willem Van der Vorm, administrateur de société, né le 6 novembre 1963 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Le Coronado, 20, avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco,
- 2) Monsieur Stephen Laurence Kenyon-Slade, avocat, né le 29 mai 1964 en République d'Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à Le Coronado, 20, avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, tous les deux ici représentés par Mademoiselle Louise Benjamin, «solicitor», avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 février 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REALVIR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

- le développement et/ou l'exploitation et/ou la gérance de toutes propriétés, tous domaines, terrains affectés ou destinés à un usage commercial ou résidentiel ainsi que la gérance de toute entreprise sous quelque forme que ce soit, notamment sous forme de sociétés ayant pour objet la recherche, la prospection, l'acquisition, le développement, l'exploitation, la location, la mise en lotissement de tous terrains, domaines, propriétés, destinés ou affectés à un usage commercial ou résidentiel;

- l'étude, le lancement, la gestion, l'administration et le développement de tous programmes immobilier, résidentiel ou commercial et de tous biens immobiliers;

- toutes études techniques, financières et autres et toute publicité se rattachant à cet objet;

- l'acquisition et la vente de tous propriétés, domaines, terrains, destinés à un usage commercial ou résidentiel;

- la participation, sous quelque forme que ce soit et par tous les moyens de droit, à toutes entreprises ou opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement au même objet;

- toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes et pouvant contribuer au développement de la Société.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros, divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par voix circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues à l'étranger à l'exception de celles statuant sur une modification des statuts.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Jan Willem Van der Vorm, préqualifié, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.199
2) Monsieur Stephen Laurence Kenyon-Slade, préqualifié, une action	1
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille (32.000) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Guy Ludovissy, avocat, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

b) Mademoiselle Louise Benjamin, «solicitor», née le 16 août 1976 à Bristol, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

c) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., une société ayant son siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Benjamin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 137S, fol. 94, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003484.5/230/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

TOITURES REUNIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.080.

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

S'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TOITURES REUNIES S.A., avec siège à L-8410 Steinfort 38, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 67.080, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Allarding, maître-couvreur, né à Arlon (B) le 11 février 1959, demeurant à B-6717 Attert, rue du Burgknapp, Heinstert, 228,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, épouse de Monsieur Dominique Mehly, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Capellen, 79, route d'Arlon.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1.- L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

2.- Est nommé liquidateur de la société: Monsieur Jean-Jacques Allarding, maître-couvreur, né à Arlon (B) le 11 février 1959, demeurant à B-6717 Attert, rue du Burgknapp, Heinstert, 228.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conféré.

3.- Le siège de la liquidation est établi à L-1012 Luxembourg, 43, rue Goethe, auquel siège tout le courrier de la société pourra être adressé à partir de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-J. Allarding, V. Mehly-Baraton, L. Heyse, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2003, vol. 426, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 février 2003.

C. Mines

(002264.3/225/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

NIGON S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Mamer, 14, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 46.805.

Im Jahre zweitausendunddrei, den zweiundzwanzigsten Januar.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen.

die zweite aussergewöhnliche Generalversammlung, nachdem eine erste Generalversammlung vom 18. Dezember 2003 ergebnislos blieb, der Aktiengesellschaft NIGON S.A., mit Sitz in Mamer, 14, route d'Arlon, zusammengetreten.

Die Gesellschaft war ursprünglich eingeschrieben im Handelsregister Diekirch unter Nummer B 1254 und ist jetzt eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 46.805.

Die Versammlung beginnt um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Farzin Dustdar, Diplomingenieur, wohnhaft in Ettelbruck, welcher zum Schriftführer Frau Uschi Lies, Notarschreiberin, wohnhaft in Rollingen/Mersch, ernannt.

Die Versammlung erwählt zum Stimmzähler Frau Véronique Mehly, Notarschreiberin, wohnhaft in Garnich.

Der Vorsitzende stellt fest:

1) Dass die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch Anzeigen, veröffentlicht jeweils am 19. Dezember 2002 und am 6. Januar 2003 im Mémorial C Nummern 1799 und 10, im «Letzeburger Journal» und im «Luxemburger Wort».

Die Bescheinigung dieser Veröffentlichungen wurde dem Versammlungsvorstand vorgelegt.

2) Dass die Tagesordnung folgende Punkte enthält:

- Ernennung von Herrn Dipl.-Ing. Farzin Dustdar zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit Alleinzeichnungsbefugnis;

- Auflösung der association momentanée «Villas de Mamer»;

- Abtretung der restlichen, von dieser association momentanée gehaltenen Immobilienanteile an die SAVIOLUX S.A. zum Preis von 1.250,- €;

- Verschiedenes.

3) Dass die anwesenden und vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte nebst Stückzahl der von diesen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, welche durch die Mitglieder des Büros aufgestellt und als richtig bescheinigt wurde, und welche nach Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsvorstands gegenwärtigem Protokoll beigefügt bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden.

4) Dass diese Versammlung rechtsgültige Beschlüsse fassen kann obschon aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass von einhundert (100) ausgegebenen Aktien deren nur sechzehn (16) gültig vertreten sind.

Nach dem die Versammlung die Ausführungen des Vorsitzenden zustimmend zur Kenntnis genommen hatte, fasste sie einstimmig folgende Beschlüsse:

I.- Herr Dipl.-Ing. Farzin Dustdar wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit Alleinzeichnungsbefugnis ernannt, er ist unter anderem ermächtigt, alle Beschlüsse dieser Versammlung notariell beurkunden zu lassen.

II.- Die association momentanée «Villas de Mamer» wird aufgelöst.

III.- Die restlichen, von dieser association momentanée gehaltenen Immobilienanteile, eingeschrieben im Kataster unter Nr. 1330/6237 und 1330/6238 werden an die SAVIOLUX S.A. zum Preis von 1.250,- € abgetreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Erschienenen, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dustdar, V. Mehly, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2003, vol. 426, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 13. Februar 2003.

C. Mines.

(002144.4/225/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

IDC IDEM-DITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 85.329.

En sa qualité d'agent domiciliaire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société IDC IDEM-DITO, S.à r.l. situé aux 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02498, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002918.2/780/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

GALIBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.506.

Le bilan à la liquidation au 18 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour GALIBIER S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(002943.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

GALIBIER S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.506.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société GALIBIER S.A. en liquidation tenue au siège social en date du 25 novembre 2002 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont pris les résolutions suivantes:

1) Nomination de INTERAUDIT S.A. demeurant à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg comme commissaire à la liquidation.

2) La date de l'Assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 24 janvier 2003 et aura comme ordre du jour:

1. Le rapport du commissaire à la liquidation;

2. La décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

3. La clôture de la liquidation;

4. La désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux durant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002941.2/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

AUBIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.007.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 5 février 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Maarten van de Vaart, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- COMCOLUX S.A., ayant son siège social à 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Lors de la même assemblée, le siège social a été transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01952, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002891.4/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LSOF COURBEVOIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 247.893,52.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.410.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature.

(002924.3/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LSOF COURBEVOIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 247.893,52.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.410.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés de la société du 10 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés de la société tenue à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, le 10 février 2003 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 30 novembre 2001 ont été approuvés;
2. Le report en avant des pertes arrêtés au 30 novembre 2001 a été approuvé;
3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 30 novembre 2001;

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002927.2/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

REPROLUX S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1735 Luxembourg, 6, rue François Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 21.889.

Auszug aus dem Sitzungsbericht der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 26. November 2002

Nach Rücktritt der Herren Jos. Jentgen und Jean-Pierre Antony ernennt der Verwaltungsrat als neues Mitglied, Herrn Egon Seywert und beschließt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf 3 herabzusetzen.

Der Verwaltungsrat ernennt die Firma B.D.O. COMPAGNIE FIDUCIAIRE, zur Prüfung zum Jahresabschluss von 2002.

Luxemburg, den 2. Januar 2003.

Beglaubigter Auszug

P. Zimmer

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002956.4/1196/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.162.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

BRITAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003495.5/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

AXE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 57.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(002949.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

AXE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 57.792.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 février 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AXE MANAGEMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Le report à nouveau de la perte. 5.408,15 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 14 février 2003.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002952.2/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

BELLUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.165.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour BELLUNA S.A., société anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(003550.1/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

BELLUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.165.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUNA S.A., société anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(003549.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 91.640.

L'an deux mille trois, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Pierre Reuter, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 13, rue Large, L-1917 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme établie à Ettelbrück sous la dénomination de LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., R.C. B Diekirch N° 91.640, avec siège social à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J-F Kennedy,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 17 janvier 2003, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.- La société LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., a été constituée suivant acte notarié en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 60 du 19 janvier 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 27 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Une assemblée générale extraordinaire réunie par-devant Maître André Schwachtgen en date du 7 janvier 2003 a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.000.000 EUR, avec un minimum de 2.000.000 EUR, pour porter le capital social de son montant actuel de 9.660.290 EUR à 13.660.290 EUR (hypothèse maximale) ou 11.660.290 EUR (hypothèse minimale) par création et émission de 400.000 (hypothèse maximale) ou 200.000 (hypothèse minimale) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et qui donneront droit aux bénéficiaires au prorata temporis à partir de la date de souscription, chaque action étant émise à une valeur de 10 EUR et devant être libérée à concurrence de 50% en espèces.

III.- Ces nouvelles actions à souscrire et à libérer en espèces ont été offertes à de nouveaux actionnaires de la manière suivante:

- L'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2003 a décidé de proposer exclusivement 10.000 actions nouvelles à 10,- EUR chacune, c.à d. pour une valeur totale de 100.000,- EUR à Monsieur Loic Le Meur (ou à toute personne morale contrôlée par lui),

- Cette même assemblée a encore décidé de proposer exclusivement 50.000 actions nouvelles à 10,- EUR chacune, c.à d. pour une valeur totale de 500.000,- EUR à Monsieur Abdullatif Al Hamad (ou à toute personne morale contrôlée par lui),

- Elle a décidé de proposer exclusivement 100.000 actions à 10,- EUR chacune, c.à d. pour une valeur totale de 1.000.000,- EUR à Monsieur Bernard Darty (ou à toute personne morale contrôlée par lui),

- Elle a décidé d'accorder à Monsieur Abdullatif Al Hamad (ou à toute personne morale contrôlée par lui) un droit de souscription préférentiel supplémentaire, prioritaire par rapport à tous les autres actionnaires existants ou à venir de la société, qui pourra s'exercer pendant trois années à partir du 7 janvier 2003, soit à l'occasion d'une augmentation de capital réservée postérieure à celle du 7 janvier 2003, soit à l'occasion de toute augmentation de capital postérieure à celle du 7 janvier 2003 selon les modalités suivantes: à concurrence de 50.000 actions nouvelles à 10,- EUR chacune, c.à d. pour une valeur totale de 500.000,- EUR.

- Elle a décidé d'accorder à Monsieur Bernard Darty (ou à toute personne morale contrôlée par lui) un droit de souscription préférentiel supplémentaire, prioritaire par rapport à tous les autres actionnaires existants ou à venir de la société, qui pourra s'exercer pendant trois années à partir du 7 janvier 2003, soit à l'occasion d'une augmentation de capital réservée postérieure à celle du 7 janvier 2003, soit à l'occasion de toute augmentation de capital postérieure à celle du 7 janvier 2003 selon les modalités suivantes: à concurrence de 200.000 actions nouvelles à 10,- EUR chacune, c.à d. pour une valeur totale de 2.000.000,- EUR.

IV.- Les nouvelles actions à souscrire non souscrites par les nouveaux actionnaires cités ci-dessus seront offertes aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sera garanti moyennant organisation d'une procédure de souscription arrêtée comme suit:

Durant une période de trente et un jours à dater d'une invitation qui sera adressée par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs, chaque actionnaire pourra informer la société par lettre recommandée à la poste de son intérêt à participer à l'augmentation de capital en proportion de la part du capital que représentent leurs actions. Ils pourront également indiquer un montant supplémentaire à concurrence duquel ils souhaiteraient souscrire des actions nouvelles au cas où d'autres actionnaires n'exerceraient pas leur droit de souscription préférentiel.

Durant la période de souscription ci-avant visée, les droits de souscription préférentiel seront librement négociables, entre actionnaires uniquement, pendant la période de souscription de 31 jours, sans avoir à respecter les règles statutaires prévues pour les cessions d'actions;

La date à prendre en considération pour la participation à la souscription est la date de dépôt à la poste.

Au cas où tous les actionnaires existants et nouveaux s'exprimeraient quant à l'exercice de leur droit préférentiel avant l'écoulement de la période de 31 jours mentionnée ci-dessus, cette période sera considérée clôturée anticipativement.

Cinq jours au moins et quinze jours au plus après écoulement de la période de souscription de trente et un jours ou le cas échéant de la clôture anticipative de la période de souscription, le conseil d'administration attribue aux actionnaires existants et nouveaux ayant participé à la souscription les actions qui leur reviennent au titre de leur droit de souscription privilégié et invite les souscripteurs à effectuer un apport à concurrence de 50% de la valeur des actions attribuées dans un délai de maximum trente et un jours.

Au cas où l'augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le conseil d'administration attribue le solde restant à souscrire aux actionnaires existants ayant exprimé le droit de souscrire des actions au-delà du montant pour lequel ils bénéficient d'un droit de souscription privilégié et invite les souscripteurs à effectuer un apport à concurrence de 50% de la valeur des actions attribuées dans un délai de maximum trente et un jours.

Au cas où, dans cette dernière hypothèse, les droits de souscription disponibles ne suffiraient pas pour satisfaire les demandes de tous les actionnaires, le conseil d'administration répartit les droits de souscription disponibles entre les actionnaires qui en ont fait la demande en proportion des montants pour lesquels ils ont demandé à souscrire des actions au-delà du montant pour lequel ils bénéficient d'un droit de souscription privilégié et invite les souscripteurs à effectuer un apport à concurrence de 50% de la valeur des actions attribuées dans un délai de maximum trente et un jours.

Si aux termes de cette procédure, et à condition que les souscriptions recueillies totalisent au moins un montant de 2.000.000,- EUR, l'augmentation du capital annoncée n'est pas entièrement souscrite, le capital ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions recueillies.

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de régler toute situation qui n'aurait pas été organisée ci-dessus et de faire le nécessaire pour que toutes les actions à émettre lors de l'augmentation de capital soient souscrites.»

V.- L'Assemblée Générale Extraordinaire sus-visée a également autorisé le Conseil d'Administration:

- à prendre par résolutions circulaires, et sans que les quorum prévus à l'article 15 des statuts soient applicables, toutes décisions concernant la constatation des souscriptions définitives et la libération définitive aux termes de la procédure arrêtée;

- à déléguer un administrateur afin de comparaître devant notaire pour constater l'augmentation de capital et procéder à la modification des statuts afférents.

VI.- En date du 17 janvier 2003 le conseil d'administration a constaté que tous les actionnaires de la société avaient ou bien exercé leur droit de souscription dans sa totalité ou partiellement et renoncé pour le surplus ou bien renoncé entièrement à leur droit de souscription de sorte que la période de souscription pouvait être considérée comme clôturée anticipativement.

En vertu de cette décision de la prédite assemblée, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à 378.402 actions nouvelles de la société sans désignation de valeur nominale, à savoir:

- 100.000 actions par SOFICOB S.A., une société avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II,
- 100.000 actions par TEK INVESTMENT HOLDING S.A., une société avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- 600 actions par Monsieur Robert Hever, «Business Development Director», demeurant au 16, An der Gaass, L-9150 Eschdorf,
- 1.239 actions par Monsieur Lotfi Belhassine, administrateur de sociétés, demeurant au 6, rue du Bouisson, B-1050 Bruxelles,
- 16.563 actions par ROLACO HOLDING, une société avec siège social au 28, boulevard du Pont d'Arve, CH-1205 Genève,
- 10.000 actions par Monsieur Loic Le Meur, directeur de société, demeurant au 8, allée du Chevreuil, 1410 Waterloo, Belgique,
- 50.000 actions par Monsieur Abdullatif Al Hamad, retraité, demeurant à Kuwait Safat, 425, Kuwait City,
- 100.000 actions par Monsieur Bernard Darty, retraité, demeurant au 12, rue du Buisson, B-1050 Bruxelles.

Les documents de souscription afférents et les lettres de renonciation au droit de souscription préférentiel ont été présentés pour vérification au notaire instrumentaire. Ces nouvelles actions ayant été libérées à hauteur de 50%, il a été justifié au notaire qui le constate expressément, que la somme de EUR 1.892.010 se trouve dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société.

VII.- A la suite de l'augmentation du capital qui précède l'article trois des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à treize millions quatre cent quarante-quatre mille trois cent dix (13.444.310,-) euros divisé en un million trois cent quarante-quatre mille quatre cent trente et une (1.344.431) actions sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Reuter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 86, case 10. – Reçu 37.840,20 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

A. Schwachtgen.

(900085.4/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Diekirch B 91.640.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 62 du 20 janvier 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(900086.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

INTEREURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 68.019.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(003565.2/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

INTEREURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 68.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(003569.2/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.704.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg R.C. B 90.704

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

La convention de domiciliation et de management datée du 12 décembre 2002 a été conclue pour une durée indéterminée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB02012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002950.2/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 60.776.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2002

Suite à la démission des Messieurs Jos. Jentgen et Jean-Pierre Antony, l'Assemblée Générale décide de réduire le nombre d'administrateurs à trois personnes.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour extrait conforme

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002958.4/1196/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

ELEVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 65.929.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2002

Suite aux démissions des Messieurs Jos. Jentgen et Jean-Pierre Antony, l'Assemblée Générale décide de réduire le nombre d'administrateurs, actuellement à 7, à 5 personnes et de nommer comme nouveau président du Conseil d'Administration Monsieur Paul Zimmer. Il finira le mandat de Monsieur Jos. Jentgen qui viendra à terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour extrait conforme

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002959.4/1196/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour ELECTROFINA S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(003547.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(003548.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

BRAUN BERNARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6744 Grevenmacher, 2, rue Victor Braun.
R. C. Luxembourg B 19.767.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2003.

Signature.

(002880.1/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

BUNGE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.832.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 20 janvier 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BUNGE EUROPE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour l'année 2001.

1) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB02011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002957.2/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

SCHREINEREI CORNELY RAINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 2, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 5.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 février 2003.

M. Cravatte.

(900082.3/205/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

EUROCAPS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 65.351.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 24 juin 1998 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

EUROCAPS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding

Luxembourg R.C. B 65.351

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

est décidée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB02015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002919.2/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LES TERROIRS DE FRANCE/R.B.F WORKWEAR DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9756 Drauffelt, 5, rue de Wiltz.

R. C. Diekirch B 4.797.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2003.

Signature.

(900067.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

LES TERROIRS DE FRANCE/R.B.F WORKWEAR DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9756 Drauffelt, 5, rue de Wiltz.

R. C. Diekirch B 4.797.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2003.

Signature.

(900066.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

LES TERROIRS DE FRANCE/R.B.F WORKWEAR DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9756 Drauffelt, 5, rue de Wiltz.

R. C. Diekirch B 4.797.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2003.

Signature.

(900065.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

LES TERROIRS DE FRANCE/R.B.F WORKWEAR DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9756 Drauffelt, 5, rue de Wiltz.

R. C. Diekirch B 4.797.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2003.

Signature.

(900064.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2003.

CAFE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 51.119.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2003.

Signature.

(002885.1/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

CAFE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 51.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2003.

Signature.

(002886.4/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

INVESCO SERIES, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund, effective on January 31, 2003, was closed on January 31, 2003 by decision of the board of directors of INVESCO SERIES MANAGEMENT S.A. (the «Management Company») acting as management company to the Fund.

The Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All of the liquidation proceeds have been paid to the Unitholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignation in Luxembourg.

The accounts and records of the Fund will remain deposited at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg for a period of five years.

(00981/584/12)

The Board of Directors of INVESCO SERIES MANAGEMENT S.A.

DELCO INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 41.218.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 15 avril 2003, à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00833/502/18)

SUNDERLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.257.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00844/755/17)

Le Conseil d'Administration.

**ACTIVEST LUX EMERGING RENT, ACTIVEST LUX EMERGING RENT 12/2001 (WKN 986 402)
Fonds Commun de Placement.**

Auflösung des Sondervermögens ACTIVEST LUX EMERGING RENT 12/2001 (WKN 986 402)

Die Laufzeit des Sondervermögens endete zum 28. Dezember 2001. Die Ausschüttung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber findet ab dem 3. Januar 2002 statt.

Liquidationserlös/Anteil (inkl. Steuer): Euro 51,10

Die Depotbanken können den Liquidationserlös ab dem 3. Januar 2002 (Zahlbarkeitstag) bei der BAYERISCHEN HYPO- UND VEREINSBANK AG, München, abrufen. Die steuerlichen Informationen entnehmen Sie bitte dem Rechenschaftsbericht. Die vorstehende Gattung scheidet ab dem 3. Januar 2002 aus der Girosammelverwahrung aus.

(01050/250/12)

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00845/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SOUTHERN EUROPEAN COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.489.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 avril 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00847/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ADVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 18, boulevard Royal on Tuesday April 1st, 2003 at 14.00 local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2002.
2. To receive and adopt the Annual Accounts for the year ended December 31, 2002 and appropriation of the earnings.
3. To release the Directors and the Statutory Auditor.
4. To appoint the Directors.
5. To appoint the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2003.
6. To transact any other business.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company before 5 p.m., Luxembourg time, on April 1st, 2003.

The Board of Directors

Signature

I (01051/000/25)

SANTOLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.802.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00869/045/17)

Le Conseil d'Administration.

PARAISO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.284.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00898/005/16)

Le Conseil d'Administration.

LECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.969.

L'Assemblée Générale Statutaire réunie en date du 11 décembre 2002 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titre cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00921/755/16)

Le Conseil d'Administration.

LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.904.

The shareholders are advised that the Extraordinary General Meeting which was held on 4 March 2003 before notary at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg has not been able to validly deliberate upon the different items of the agenda, since the quorum required by article 67-1(2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, has not been reached.

As a consequence of the above, the shareholders are hereby convened to the second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO (the «Corporation») to be held before notary at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg on 17 April 2003 at 11.00, in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision on the dissolution of the Corporation.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required in respect of the items of the agenda and that the resolutions taken on such items shall be passed by the affirmative vote of a least two thirds of the votes cast or represented at the meeting.

Furthermore, shareholders are informed that:

- the calculation of the net asset value per share of the Sub-Funds has been suspended as of 26 February 2003 and that as a consequence thereof no more subscription, conversion or redemption requests are accepted in the sub-funds as of such date;
- the expenses to be borne by the Corporation in connection with the liquidation of the Corporation should not exceed USD 125,000.- and have been funded.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from and returned to the Company Secretary, COGENT INVESTMENT OPERATIONS (Luxembourg) S.A., 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbasch-Luxembourg.

18 March 2003.

I (00968/000/31)

By order of the Board of Directors.

SOVEREIGN FINANCIAL AND DESIGN CONCEPTION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 28.618.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à l'

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00916/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 avril 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 28 mars 2003 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 28 mars 2003.

I (00949/004/20)

Le Conseil d'Administration.

HELIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.991.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00947/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 3 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00966/000/15)

Le Conseil d'Administration.

UNI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.745.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00977/755/17)

Le Conseil d'Administration.

HABRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.644.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00978/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00984/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.074.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 1^{er} avril 2003 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (01043/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (01048/817/18)

Le Conseil d'Administration.

KANSAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 1^{er} avril 2003 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01044/000/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (01067/045/18)

Le Conseil d'Administration.

**ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.105.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND will be held at 14.30 hrs. (local time) on Wednesday, March 26, 2003 at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditor's report and audited financial statements for the fiscal year ended November 30, 2002.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended November 30, 2002.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended November 30, 2002.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
 - J. Kent Blair, Jr.
 - John D. Carifa
 - David H. Dievler
 - William H. Henderson
 - Edward J. Ledder
 - Yves Prussen
5. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, March 21, 2003, are entitled to notice of, and to vote at, the 2003 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

March 10, 2003.

By Order of the Board of Directors
J. D. Carifa
Chairman

II (00785/755/33)

SOXIPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (00779/005/17)

Le Conseil d'Administration.

KIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 26. März 2003 um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2002.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2002.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

II (00780/005/16)

Der Verwaltungsrat.

POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.226.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2003 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

II (00781/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henry.
R. C. Luxembourg B 76.035.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 mars 2003 à 10.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00786/755/20)

Le Conseil d'Administration.

INVESTMENT COMPANY WESTEND HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.601.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 avril 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2003 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (00467/534/15)

Le Conseil d'Administration.

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2003 à 10.30 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2002
4. Affectation des résultats
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002
6. Elections statutaires:
 - Acceptation de la démission de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. (représentée par Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur), en date du 22 octobre 2002, en qualité d'administrateur.
 - Ratification de la cooptation de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur en qualité d'administrateur, en date du 4 novembre 2002, en remplacement de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., démissionnaire.
 - Election de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur, en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.
 - Reconduction du mandat de Monsieur Jean-François Canton, Monsieur Wedig von Gaudecker, Monsieur Laurent Dobler et Madame Véronique Ficheux, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.

Reconduction du mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.

7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (00734/755/38)

Le Conseil d'Administration.

PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.314.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale statutaire du 11 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00542/755/16)

Le Conseil d'Administration.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (00585/795/18)

Le Conseil d'Administration.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.759.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00713/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00706/696/17)

*Le Conseil d'Administration.***INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.529.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INDIA LIBERALISATION FUND will be held at 14.30 hrs. (local time) on Wednesday, March 26, 2003 at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditor's report and audited financial statements for the fiscal year ended September 30, 2002.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended September 30, 2002.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended September 30, 2002.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
 - Dave H. Williams
 - Gopi K. Arora
 - John D. Carifa
 - David M. Gong
 - H. H. Maharajah of Jodhpur
 - Miles Q. Morland
 - Deepak S. Parekh
 - Karan Trehan
 - Reba W. Williams
5. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, March 21, 2003, are entitled to notice of, and to vote at, the 2003 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

March 10, 2003.

By Order of the Board of Directors

D. H. Williams

Chairman

II (00787/755/35)

WASTE EQUIPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.332.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 mars 2003 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00719/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ATLANTAS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 27 mars 2003 à 14.30 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
6. Nomination des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2002 peuvent s'adresser au siège social de la société.

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

II (00743/755/32).

COMGEST EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.576.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2003 à 10.00 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises

3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2002
4. Affectation des résultats
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002
6. Elections statutaires:
 - Acceptation de la démission de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. (représentée par Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex), en date du 22 octobre 2002, en qualité d'administrateur.
 - Ratification de la cooptation de Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex en qualité d'administrateur, en date du 4 novembre 2002, en remplacement de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., démissionnaire.
 - Election de Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex, en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.
 - Reconduction du mandat de Monsieur Jean-François Canton, Monsieur Wedig von Gaudecker, Monsieur Laurent Dabler et Madame Véronique Ficheux, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (00735/755/38)

Le Conseil d'Administration.

SOLUXOL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.077.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 27 mars 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (00777/534/16)

Le Conseil d'Administration.

REALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 27, 2003* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

II (00580/795/15)

The Board of Directors.

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.906.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00468/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ANGILLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.865.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 mars 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00581/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LE LYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.804.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00592/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.417.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui devrait se tenir au siège social de la société, le vendredi 28 mars 2003 à 9.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du nombre des Administrateurs de 3 à 5 personnes;
2. Nomination de 2 nouveaux Administrateurs:
 - Monsieur Massimiliano Saini Fasanotti, demeurant à CH-6932 Breganzona, Piazza Frasca 11 (Suisse); Membre du Conseil
 - Monsieur Carlo Bazzana, I-20122 Milano, Piazza San Babila 5 (Italie); Membre du Conseil
3. Divers.
 - U. Saini Fasanotti / F. Gaggini

II (00693/727/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00593/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

INFO-HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.643.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 27 mars 2003 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices de 2000, 2001 et 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux organes sociaux.
5. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00597/304/16)

Pour le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mars 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00630/630/16)

Le Conseil d'Administration.
